

AFFAIRE N° 18

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION
DE MATERIEL DE SIGNALISATION TRICOLERE POUR L'EQUIPEMENT
DE CARREFOURS

Gabriel ARMOUDOM donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de constituer un stock de matériel de signalisation tricolore, pour répondre aux besoins d'installation et de rénovation de ce type d'équipements au niveau des carrefours, la Municipalité envisage de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de ce matériel.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le Cahier des Charges correspondant ;
- de m'autoriser :
- * à lancer l'appel d'offres ;
- * à passer un marché avec l'entreprise qui sera retenue par la Commission chargée de l'ouverture des plis ; à prendre toutes mesures utiles ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

Jules RAUX donne lecture de l'avis des Commissions.

Commissions TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES

Avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.

Fait à Saint-Denis,
Le 23 DEC. 1989

Le Secrétaire Général Adjoint
François NEYRA

